Le numéro 5 centimes | Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 | Le numéro 5 centimes

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Sixième année. — N° 49 | Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY | Jeudi 25 avril 1895

Circulaire
à toutes les organisations adhérentes
de la Fédération ouvrière horlogère

Chers collègues,

En vertu de l'article 29 de nos statuts fédératifs, nous avons l'honneur de vous convoquer en congrès extraordinaire pour le *dimanche 28 avril 1895*, à 9 heures du matin, à la **Brasserie Dufour**, 1er étage, à **Bienne.**

Ordre du jour :

Grève de Bettlach-Granges-Langendorf

Rapporteur : Comité directeur.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence des délégués de toutes les sections.

Bienne, le 23 avril 1895.

Pour le Comité directeur :

Le président, **A. Calame.** *Le secrétaire*, **A. Pessioni.**

Cercle ouvrier

Vendredi 26 avril. — Commission électorale.

Samedi 27 avril. — *Assemblée générale mensuelle du Cercle ouvrier.*

Toutes ces réunions commencent à partir de 8 ½ heures précises.

Commission électorale

Le Comité financier de la Commission électorale prie les porteurs de timbres électoraux de se rencontrer, lundi 29 avril, à 8 1/2 heures du soir, au Cercle ouvrier, Parc 89.

Le Comité.

Actes et paroles

Nous avons dans un précédent article examiné deux des motions présentées par le groupe ouvrier au Grand Conseil pendant la précédente législature. Nous poursuivons aujourd'hui ce travail.

Le 31 octobre 1892, les députés ouvriers déposaient une motion invitant le Conseil d'Etat à étudier l'introduction dans le canton de l'assurance obligatoire pour la vieillesse. Cette motion fut développée le jour même par M. Gustave Renaud qui, à ce moment, prenait l'engagement de déposer entre les mains du Conseil d'Etat un projet avec rapport, parce que déjà alors le Conseil d'Etat semblait disposé à reprocher aux députés ouvriers de n'apporter dans l'enceinte législative que des paroles. M. Renaud a tenu cet engagement, mais le Conseil d'Etat a estimé qu'il était préférable de commencer par une assurance au décès et, le 16 février 1894, il présentait un projet de loi dans ce but. Entre temps, le groupe conservateur déposait une contre-motion destinée à paralyser l'élan du Conseil d'Etat, dans laquelle il cherchait à limiter l'action du gouvernement dans la voie de l'assurance. Cette motion, développée par M. Calame Colin, était de la teneur suivante :

« Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un rapport sur la proposition suivante :

« L'Etat subventionne les sociétés d'assurance mutuelle au décès et contre la vieillesse et la maladie.

« Il exige en échange qu'elles élargissent les conditions d'admission de leurs membres.

« Les ressources nécessaires dans ce but seront prélevées sur une partie du produit d'un impôt sur le timbre ou de tout autre impôt indirect. »

Le 7 mai 1894, le Conseil d'Etat faisant machine en arrière, revenait sur le projet qu'il avait primitivement présenté et demandait au Grand Conseil de bien vouloir le charger de faire une enquête « sur la situation des caisses libres de secours en cas de maladie et au décès, qui existent dans le canton, au point de vue de leurs engagements et des ressources dont elles disposent et la question de leur subventionnement. »

On sait qu'une partie de cette enquête a été faite puisque le Conseil d'Etat a présenté dans la dernière session du Grand Conseil un rapport sur les résultats préliminaires auxquels elle a abouti.

Pour le moment, la question en est là.

De cet exposé, ne ressort-il pas avec la dernière évidence que le groupe ouvrier poussait à l'action. Il l'a surtout prouvé dans cette fameuse session du 7 mai qui avait été convoquée tout spécialement pour discuter le projet de loi du Conseil d'Etat sur l'assurance au décès et dans laquelle le gouvernement vint déclarer avec désinvolture qu'il retirait son projet.

Il s'appuyait sur la réunion des délégués de sociétés de fraternité du canton, à Auvernier, pour justifier ce recul, tel était le motif avoué. En réalité, c'était l'opposition des conservateurs qui ne voulaient pas qu'on fit appel à l'impôt sur les successions en ligne directe, pour réaliser l'assurance au décès qui faisait capituler le gouvernement.

***

Dans cette même séance du 21 octobre 1892 Walter Biolley invitait le Conseil d'Etat à procéder à une enquête sur la situation des agriculteurs et des vignerons du canton, notamment en ce qui concerne les relations de locataire à bailleur. Développée par son auteur, le 24 novembre 1893, cette proposition fut rejetée par 45 voix contre 14. Elle avait été combattue par MM. Comtesse et Monnier, conseillers d'Etat.

Que demandait le motionnaire ? C'est qu'on mit fin à une véritable exploitation de la part de certains propriétaires à l'égard de leurs fermiers. Il arrive en effet que des propriétaires injustes concluent avec leurs fermiers des baux à courte échéance. Le fermier se donne beaucoup de peine pour rendre plus productif le sol qui lui est confié ; puis, à l'expiration du bail, le propriétaire, prétextant de la plus-value de son domaine, exige du fermier une location plus forte. C'est souverainement injuste. Pour remédier à de semblables abus qui sont peut-être plus fréquents qu'on ne le suppose — de pareilles exigences ont été la cause qu'un certain nombre d'agriculteurs se sont expatriés — Walter Biolley demandait qu'on procédât à une enquête laquelle démontrerait qu'il y a des allègements à apporter à la condition des petits paysans et du prolétariat des champs. Il demandait pour cela la création de commissions arbitrales appelées à statuer sur les indemnités à accorder aux fermiers pour la plus-value qu'ils ont donnée au domaine confié à leurs soins.

Désireux également de voir les différends qui surgissent entre propriétaires et locataires réglés par une juridiction complètement gratuite et expéditive, il profitait également de l'occasion pour demander au Conseil d'Etat d'étudier la question de l'institution de prud'hommes ayant le droit de statuer les différends de cette sorte.

L'opposition de deux membres du Conseil d'Etat à cette idée, inspirée par un sentiment d'équité et par le désir de faire un pas dans la voie de la justice gratuite, ne se justifiait pas.

M. F. Soguel comprit si bien que l'attitude du Conseil d'Etat était contraire aux principes que le parti radical se plaît à proclamer en toutes circonstances, qu'il reprit l'idée de Walter Biolley pour son compte, en déposant la motion suivante :

« Le Conseil d'Etat est invité à examiner s'il y a lieu de soumettre aux tribunaux d'arbitrage le réglement des difficultés entre propriétaires et locataires ou fermiers. »

Cette motion fut discutée dans la séance du 22 mai 1894 où, plus heureux que Walter Biolley, M. Frédéric Soguel obtint que l'étude de cette question fut renvoyée au Conseil d'Etat.

Selon que vous soyez puissant ou misérable... le Conseil d'Etat trouvera bonnes ou mauvaises les idées que vous émettez.

Et il y a des gens — pas de notre parti, cela s'entend ! — qui trouvent très drôle que nous ne sanctionnons pas, par un vote d'approbation, cette singulière façon de gouverner, dans un pays républicain ?

***

Le 1er novembre 1892, le groupe ouvrier présentait une motion demandant de provoquer une étude tendant à créer une caisse de subsides aux familles dont le soutien est appelé au service militaire. Dans la séance du 17 mai 1893, — M. Frédéric Soguel présidant, — cette motion fut prise en considération, sans discussion. On était à la fin de la session où, pour la première fois, le groupe ouvrier venait de formuler des réserves concernant les comptes et la gestion. Il y avait eu de l'orage dans l'enceinte parlementaire. Nous avions le sentiment qu'un jour ou l'autre on nous accuserait de trop parler, sans doute. Les députés ouvriers renoncèrent à développer leur motion sur l'assurance qui avait été donnée, par le président, que tout le monde étant d'accord, la motion serait prise en considération.

Jusqu'ici, tout allait bien.

Le 26 septembre 1893, le Conseil d'Etat lit à ce sujet un rapport par l'organe de M. Petitpierre-Steiger, à la fin de la séance. Ce rapport est débité d'une voix faible au milieu du bruit. La grande majorité des membres du Grand Conseil ignore de quoi il est question. Il s'agit tout simplement d'un enterrement sans tambour ni trompette de notre motion. Avant qu'on ait eu le temps de s'entreregarder, la conclusion du rapport qui n'est pas lue une seconde fois par la présidence, est votée. Cette conclusion était la suivante (Bull. off., 54e vol., p. 197) :

« Pour ces motifs, nous envisageons qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la motion tendant à créer une caisse spéciale de subsides, et nous prions le Grand Conseil de nous donner acte du dépôt de notre rapport. »

Le lendemain, une observation formulée à cet égard à propos du protocole, était mal accueillie par la majorité qui ne voulait pas désavouer son président et qui riait probablement sous cape du tour qu'on nous avait joué.

En voilà assez pour aujourd'hui.

Il résulte avec évidence de ce qui précède que les trois motions rappelées ci-dessus n'ont pas abouti, par la faute du Conseil d'Etat.

Une fois, il paraît résolu à marcher crânement de l'avant ; le groupe conservateur élève la voix ; aussitôt, le gouvernement recule. Il allait agir ; il se borne à demander qu'on le charge d'étudier. Une autre fois, il est récalcitrant, il se cabre et rue dans les brancards. Nous lui signalons une voie à suivre, il s'y engagera plus tard, mais à la condition que ce soit M. Frédéric Soguel qui lui montre le chemin. Une troisième fois, il fait semblant de suivre la route tracée par notre groupe, mais il profite du premier embarras de voitures, pour s'arrêter tout net.

Voilà les actes, en regard des paroles.

Ils sont concluants, n'est-il pas vrai ? Et nous ne sommes pas au bout.

W. B.

Grand Conseil

Séance du vendredi (Suite)

Voici le rapport de M. *Louis Matthey* au sujet de la construction d'une nouvelle caserne à Colombier :

Les conclusions de la majorité de la commission recommandent au Grand Conseil l'adoption du projet d'une nouvelle caserne dont le coût, avec l'imprévu, atteindra bien sûrement le chiffre de 400,000 fr.

La raison pour laquelle quelques membres de la commission ont donné leur adhésion à ce projet, est que la Confédération a déclaré vouloir tenir compte des frais que nous aurons fait, lors de la centralisation militaire. Pour moi je n'ai pu me rendre à cet argument parce que je crois que le moment de la centralisation militaire est encore bien éloigné et que d'ici là, l'intérêt du gros capital engagé représentera une forte perte pour le canton. En outre, la Confédération dit bien que lors de la centralisation militaire, elle tiendra compte des frais que nous aurons fait, mais elle ne nous dit pas dans quelle mesure elle le fera et si, après avoir dépensé 400,000 fr. ou plus pour une caserne, le Confédération ne nous la reprend que pour 200,000 fr., par exemple, nous n'aurons pas fait de la bonne besogne pour nos finances cantonales.

Le Conseil d'Etat dans son premier rapport sur cette question, recommandait à à l'adoption du Grand Conseil, un projet de construction d'une annexe à l'arsenal devisé à 87,000 fr. Ce projet, approuvé par la Confédération, tenait compte, dans une certaine mesure, des exigences de celle-ci, renvoyé à la commission, pour étude, il ne trouva pas grâce, pour différends motifs ; — par contre, celle-ci examina plusieurs projets d'exhaussement dont les devis restaient dans des limites acceptables, mais qui furent déclarés inexécutables par MM. les experts, à cause du peu de solidité des murs de fondation. C'est ensuite de ces déclarations que la majorité de la commission se prononça pour la construction d'une caserne de toutes pièces, mais le coût de celle-ci est si exorbitant que je n'ai pu me rallier à ces conclusions, car j'estime que le canton de Neuchâtel a déjà trop de dépenses considérables en vue et pour des question infiniment plus intéressantes que celle qui nous occupe, telles que la reconstruction des gares de la Chaux-de-Fonds et du Locle, le régional du Val-de-Ruz, etc. etc...

Quoique l'on nous accuse toujours de manquer de patriotisme, lorsque nous combattons les dépenses militaires exagérées, je me serais volontiers rallié à un projet ne nécessitant par une dépense aussi forte, car je sais que le canton de Neuchâtel a des obligations vis-à-vis de la Confédération au sujet de la place d'armes, mais comme, au dire de quelques-uns, le militarisme est un mal nécessaire, il faut, du moins, savoir en atténuer les effets, c'est pourquoi je préférerais encore le premier projet du conseil d'Etat, soit l'annexe à l'arsenal du projet qui vous est recommandé aujourd'hui par la majorité de la commission. Puisque le rapport est renvoyé à l'examen du Conseil d'Etat j'espère que celui-ci finira par trouver une solution moins coûteuse.

La Grève
à Bettlach, Granges et Langendorf

Les grévistes gardent une attitude tranquille, et les pires ennemis de notre organisation ne trouvent rien à redire de leur conduite.

Parmi les directions de fabriques dans lesquelles la grève a éclaté, c'est celle de *Langendorf* qui se conduit de la façon la plus éhontée.

Elle fit venir un certain nombre d'ouvriers au bureau et leur offrir de les laisser continuer à travailler, *s'ils donnaient l'assurance formelle de vouloir sortir de la société ouvrière.*

Le public ouvrira-t-il enfin les yeux et comprendra-t-il de quoi il s'agit dans cette grève, et veut-on maintenant nous donner raison lorsque nous disions que tous les efforts de MM. les fabricants d'horlogerie et d'ébauches consistaient à frapper un coup brutal aux ouvriers organisés du Leberberg ?

Pourquoi donc Messieurs les patrons grangeois ne voulaient-ils pas prendre part à une conférence commune avant que le terme du congé des ouvriers de Langendorf soit un fait accompli ?

On le sait maintenant.

M. Tièche devait avoir la primeur de la demande aux ouvriers de tourner le dos à ceux seuls qui visent un but honnête à leur endroit, qui seul se dévouent pour la défense de leurs droits et revendications. MM. Obrecht-Kesslet, Peter-Obrecht et Schild se gênèrent sans doute de poser les premiers cette cynique exigence ; nous voulons, à leur honneur, admettre qu'ils eurent honte de poser des conditions de paix aussi déshonorantes. « M. Tièche n'est plus novice dans de pareilles machinations, pensèrent-ils sans doute ; il peut aller de l'avant, il est déjà complètement corrompu ainsi qu'ainsi, la faculté de rougir ne le connait plus, et lorsqu'il aura fait la première brèche dans les rangs de ces diables d'ouvriers, nous nous déclarerons solidaires avec lui et poserons la même condition que lui. »

Mais M. Tièche fit encore un pas de plus ; il veut se montrer « digne » absolument de la confiance que lui témoignent ses collègues de Granges. Il a formellement interdit au laitier Schmidt de livrer du lait aux pères de famille en grève de Langendorf, même s'ils voulaient le payer en or. — Schmidt, qui recevait toujours son argent au bureau — à l'encontre de la teneur formelle de la loi sur les fabriques, on retient dans la fabrique de Langendorf de l'argent pour lait, épicerie, etc. — voulut se montrer complaisant à l'égard du sévère M. Tièche et refusa la livraison du lait à trois grévistes. Une assemblée de l'Union ouvrière décida alors à l'unanimité de ne plus se fournir du lait chez ce paysan inféodé.

On doit seulement s'étonner que les ouvriers restent aussi tranquilles devant toutes ces provocations.

Les autorités qui tolèrent cela endossent une énorme responsabilité ; si des faits tels que ceux de Berne et de Saint-Imier devaient se répéter, elles en seraient les seules responsables, car elles négligent de faire respecter la loi sur les fabriques, n'accordent pas à la partie la plus faible, économiquement parlant, la protection qu'elles lui doivent, en qualité de gardiennes et exécutrices des lois.

Des violations aussi flagrantes du droit d'association constitutionnellement garantie, telles que la direction de fabrique de Langendorf vient d'en commettre de nouveau, ont été signalées par nous à différentes reprises déjà, mais on n'y trouve toujours pas assez de « matériel » pour justifier l'application de pénalités.

Lorsqu'un catholique, un protestant, un adventiste, un membre de l'Armée du Salut ou d'une autre secte religieuse quelconque est empêché dans l'exercice de ses droits de réunion ou blessé dans ses sentiments religieux, alors les recours sur les droits légaux pleuvent de droite et de gauche, et la réponse du Conseil fédéral ou du Tribunal fédéral est claire et positive dans toutes ces affaires : les droits constitutionnels du citoyens doivent être sauvegardés.

Mais lorsqu'un chef de fabrique brutal jette des centaines d'ouvriers sur le pavé, parce qu'ils appartiennent à une société professionnelle, alors il ne se trouve personne là pour blâmer seulement de tels abus de la puissance économique, personne pour protéger les droits constitutionnels des ouvriers.

Confédération suisse

Monopole des allumettes. — La votation populaire sur le monopole des allumettes est fixée au dimanche 29 septembre.

Nouvelles allumettes. — A Berne, on a fait une enquête sur la découverte d'un inventeur rouennais qui prétendait avoir trouvé le moyen de fabriquer des allumettes sans phosphore et s'allumant néanmoins sur toutes les surfaces.

Or, il résulte de l'enquête qu'il s'agit d'une fabrication avec le phosphore rouge, lequel, il est vrai, n'est pas vénéneux.

Mais les techniciens suisses, chargés par les autorités fédérales d'examiner les nouveaux procédés de fabrication, ont déjà fait, dit-on, plus de chemin que le chimiste de Rouen. Ils seraient, en effet, en bon chemin pour nous doter d'une allumette sans aucun phosphore ni rouge, ni blanc.

Travaux manuels. — La 6e assemblée générale de la Société suisse pour l'extension de l'enseignement du travail manuel a eu lieu dimanche à Berne. Elle met au concours un travail sur la question des travaux manuels et y affecte une somme de 500 fr.

On est satisfait des cours, et pour 1895 un règlement de ceux-ci est adopté, en relation avec les subventions fédérales, cantonales et particulières. Les frais vont toujours croissant.

Conseil fédéral. — D'accord avec la commission du Conseil national chargée d'examiner la question du rétablissement de l'équilibre financier, le Conseil fédéral a écarté une demande de subside à prendre sur le crédit affecté aux encouragements de l'agriculture, la situation économique des requérants leur permettant de s'en passer et l'amélioration projetée pouvant s'exécuter sans le secours de la Confédération.

Banque d'Etat. — D'après les *Nachrichten d'Argovie*, une conférence secrète aurait eu lieu entre des conseillers nationaux radicaux de la Suisse allemande, partisans de la Banque d'Etat, et les députés de Vaud et de Neuchâtel.

Dans ce conventicule, présidé par M. Künzli, on serait tombé d'accord sur le compromis suivant : la Confédération répartirait aux cantons les 3/4 du bénéfice de la Banque. Les cantons participeraient pour les 2/5 à la formation du capital de dotation, et obtiendraient des représentants au sein du conseil d'administration, également dans la proportion de 2/5.

La *Ostschweiz* dit que ce projet rencontrerait des difficultés dans la pratique, si l'on n'admet pas la participation du capital privé selon les propositions de M. Keel.

NOUVELLES DES CANTONS

VAUD. — *Vevey.* — Un ouvrer maçon, du nom de Zanini, qui était occupé à la maison Gassler, place de la Gare, à remonter un échaffaudage, est tombé si malheureusement en arrière, d'abord sur les fils électriques du tranway, et ensuite sur le sol, qu'il s'est fait de graves blessures à la tête et des contusions dans le dos ; il a été transporté au Samaritain. Son état est aussi satisfaisant que possible.

— La grève des tailleurs a pris fin vendredi. Les patrons ayant établi un nouveau tarif, plus élevé que l'ancien, et les ouvriers de leur côté ayant aussi cédé sur leurs prétentions les deux parties ont fini par tomber d'accord et le travail a été immédiatement repris.

FRIBOURG. — *Le 1er Mai à Fribourg.* — Les sociétés ouvrières ont décidé de chômer toute la journée du 1er mai. Une grande assemblée populaire aura lieu au Café des Places, assemblée dans laquelle parlera M. le député Fauquez, de Lausanne.

BERNE. — L'assassin du pasteur Ollier, de Lille, tué dans des circonstances mystérieuses sur la route de Beatenberg, entre Interlaken et Thoune, vient d'être découvert en Algérie.

C'est un bandit, nommé Joseph Kœgler, qui s'était échappé des prisons de Kaschau. Après l'assassinat de M. Ollier, il a franchi le Justistlal pour gagner le canton de Lucerne et, de là, l'Italie, où il a passé trois mois.

De Gênes, il s'est rendu à Nice, le 16 octobre 1894, pour s'y engager dans la légion étrangère sous le nom de Kimpel. Vers la fin de février 1895, il a déserté son corps, mais il a été arrêté il y a quelques jours et se trouve maintenant sous bonne garde.

On sait que Kœgler avait commis près Reichemberg, en Autriche, un crime absolument semblable à celui de Beatenberg La similitude du procédé attira l'attention de la police, qui a agi avec beaucoup. d'habileté.

Les autorités judiciaires de Reichenberg, avertis de la présence de Kœgler dans la légion étrangère, ont écrit aux autorités militaires d'Algérie, et le commandant du 2e régiment de la légion leur a fait savoir de Saïda que la photographie de Kœgler a permis d'établir l'identité du criminel.

La Suisse et l'Autriche réclament l'extradition de l'assassin ; elle sera accordée à la Suisse, qui a été la première à la demander.

Kœgler sera condamné par les tribunaux bernois aux travaux forcés à perpétuité, et aussitôt après extradé à l'Autriche, qui le fera pendre haut et court.

— La souscription ouverte en vue de trouver les 3,000 actions nécessaires pour la construction d'un théâtre à Berne, marche très lentement. Ce n'est pas très encourageant pour ceux qui voudraient voir Berne se mettre tout à fait à la hauteur de ses devoirs de capitale. Il y a une indifférence regrettable. Les subventions de la municipalité et de la bourgeoisie sont déjà notées et l'ont espère que le canton ne refusera la sienne ; mais si le public ne montre pas plus d'empressement à participer à l'œuvre, celle-ci court le risque d'échouer complètement.

— La banque d'Etat du canton de Fribourg a déposé une plainte en calomnie contre le *Journal de Berne*, qui a publié un article de nature à faire tort son crédit.

BALE-CAMPAGNE. — Le peuple a accepté dimanche trois lois : 1. celle sur l'assistance judiciaire gratuite ; 2. celle sur l'intervention de l'Etat dans les conflits entre patrons et salariés ; 3. celle sur l'élevage du bétail.

Il a rejeté : 1. la loi sur les absences scolaires injustifiées ; 2. la loi augmentant les traitements des instituteurs de district.

ARGOVIE. — La commune d'habitants d'Aarau a accordé un crédit supplémentaire de 200,000 fr. pour l'achèvement des installations électriques.

— Lundi dernier, Jean Speckert était occupé à pêcher dans le Rhin, près de Koblentz, lorsque soudain le canot qui le portait alla donner contre la pile d'un pont. Speckert tomba à l'eau et ne tarda pas à disparaître sous les flots, malgré tous ses efforts pour regagner la rive. Il laisse une femme et trois enfants en bas âge.

THURGOVIE. — A la suite de l'accident mortel qui s'est produit dernièrement à Dussnang, district de Tobel, pendant une partie de football, entre jeunes gens de la localité, la municipalité a décidé, à l'unanimité, d'interdire ce jeu sur tout le territoire de la commune. On se souvient qu'un jeune garcon de 13 ans avait reçu la balle dans la ventre et avait succombé peu après dans d'horribles souffrances.

— A Wigoltingen, une cathéchumène qui, suivant l'usage, se rendait avec ses camarades à l'issue de la dernière leçon d'instruction religieuse pour remercier le pasteur, est tombée sans connaissance et a expiré peu d'heures après. La pauvre enfant a été mise en terre le jour qui devait être celui de sa confirmation.

TESSIN. — *Airolo.* — Alfred Ammon, de Herzogenbuchsee, soldat de la classe de 1872, en service au Gothard, est tombé dans un précipice près du fort Stuei et y a trouvé la mort.

Nouvelles jurassiennes

Porrentruy. — Un terrible accident s'est produit samedi soir au passage du train de Calais, qui quitte notre gare pour Delle, comme on sait, à 11 h. 48.

Le contrôleur, M. Edouard Schwab, de Siselen, qui habite Bâle, et qui fait le service des express, car c'est un excellent employé, fort rangé et connaissant trois langues, tomba, à l'entrée du pont du chemin de fer, du marchepied où il devait se trouver en ce moment, et fut projeté dans la rivière : il ne dut survivre que peu d'instants aux blessures horribles produites dans sa chute. A l'examen du cadavre qui fut retiré dimanche matin vers 6 1/2 h., on constata une plaie béante au-dessous de l'épine dorsale, qui était brisée ainsi que le bassin ; à la tête, une autre blessure affreuse sans pourtant que le crâne parût atteint.

Voici comment on explique l'accident. On avait, paraît-il, averti Schwab, au moment où le train quittait la gare, qu'un frein fonctionnait mal. Il voulut sans doute l'examiner et, depuis le marche-pied où il se tenait, il se pencha pour mettre ordre au mécanisme. A l'entrée du pont du chemin de fer, la voie dessine une courbe, ce qui naturellement fait incliner les wagons vers la balustrade du côté gauche, et,

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

en passant, l'angle de celle-ci vint heurter avec une telle violence l'échine du malheureux contrôleur, qu'elle fût brisée net, comme nous venons de le dire. Il put se cramponner encore quelques minutes, mais à cinq ou six mètres de là, lâchant prise il tomba, et glissant entre la balustrade et la première traverse du tablier, il alla donner de la tête contre ce dernier et fut précipité dans la rivière. Le courant l'entraîna jusqu'au barrage près duquel il fut retrouvé. Le médecin estime que le malheureux dut vivre encore quelques instants après la chute.

A Delle, à l'entrée en gare de l'express on s'aperçut de la disparition de M. Schwab et de suite on se mit à sa recherche. Ce n'est qu'après un deuxième examen attentif de la voie, qu'on finit par observer les traces de sang à l'angle et vers le milieu de la balustrade du pont, et qu'on découvrit le corps que l'eau recouvrait à peu près entièrement.

M. le préfet et M. le Dr. Wilhem, médecin de la compagnie, furent aussitôt avisés, et après les formalités légales, le cadavre fut transporté dans un petit local attenant au bureau de la douane. Mme Schwab qui est malade apprit la navrante nouvelle à Bâle: le frère du défunt arriva aussitôt et put accompagner à Bâle la dépouille mortelle du pauvre garçon qui, nous le répétons, était un employé exemplaire, intelligent, et qui a ainsi trouvé la mort et quelle mort! au milieu même de son service.

La Compagnie saura, nous n'en doutons pas, se montrer large, ou plutôt simplement juste, envers la famille si terriblement éprouvée d'un de ses meilleurs employés.

Tavannes. — Un épouvantable forfait, dû à l'alcool, a été commis dimanche à Prédame, commune de Gevenez. Un nommé Rebetez, pris de boisson, a assommé à coups de pied un de ses enfants et maltraité un autre. Le monstre a été conduit avant-hier matin à la prison de Moutier.

Nouvelles étrangères

BELGIQUE. — *Le 1er Mai.* — Les socialistes belges se préparent à fêter avec un très grand éclat, cette année, la fête du 1er Mai.

A Bruxelles, la plupart des ouvriers chômeront, des fêtes et réjouissances auront lieu à la maison du peuple; un important cortège sera organisé et circulera le soir dans les principales rues de la capitale.

Dès maintenant les autorités s'occupent des mesures à prendre en vue d'assurer le maintien de l'ordre.

A Gand, les socialistes s'occupent depuis plusieurs mois de l'organisation de la fête du 1er mai.

Il y aura notamment un très important cortège qui se conposera de trois parties: la fête du 1er mai; l'idéal socialiste; les moyens de lutte et de propagande.

Un char symbolisera le réveil du prolétariat, un autre le triomphe du socialisme; un immence tableau célébrera la glorifica- du travail, un autre l'émancipation du peuple.

Le cortège sera fermé par le char de l'Internationale, précédé par des porteurs de tous les drapeaux nationanx du monde et une immense inscription: « Ouvrier de tous les pays, unissez-vous. »

Les chefs du parti socialiste ont demandé à tous les fabricants d'accorder congé à leur personnel le jour du 1er Mai.

ALLEMAGNE. — Un arrêt de la Cour suprême d'administration de Berlin établit que lorsque des parents s'opposent à la vaccination de leurs enfants, ceux-ci peuvent être conduits par la force armée au local où se pratique l'opération préservatrice de la variole.

— Le conseiller de justice Lohe, à Metz, sous le coup de poursuites pour crime contre les mœurs, avait disparu depuis quinze jours. On vient de retrouver son cadavre dans la Moselle.

TURQUIE. — D'après des renseignements reçus à Cettinié, une rencontre aurait en lieu à Plava entre les troupes turques et les Albanais. Plusieurs Albanais, parmi lesquels figurent quelques femmes, aurait été tués. La ville serait cernée par les troupes turques.

— Le *choléra* fait des ravages au lazaret de l'île Kamaran. Soixante pèlerins ont déjà succombé.

Chronique locale

RÉUNIONS POPULAIRES

Assemblées des électeurs de quartiers: rue de la Balance, du Premier Mars, Versoix et Bel-Air:

Samedi 27 avril, à 8 1/2 h. du soir, au Café Franck, Balance 17, et

Lundi 29 avril, à 8 1/2 h. du soir, au Café Gisy, rue du Premier Mars 7*a*.

Tous les électeurs ouvriers sont instamment priés d'assister à ces réunions.

Bandages pour les hernies, même pour les cas les plus graves, sont fournis sous pleines garanties et au prix de fabrique par le docteur KRUSI, fabrique de bandages à Glaris (Appenzell). 235

LE Dr Alex. FAVRE, PROF. AG.
recevra, depuis le 23 Avril 1895, dans son nouveau domicile
6 — RUE DU PARC — 6
Maison BARBEZAT
Consultations: Rue du Parc, 6.
Clinique: Rue de la Chapelle, 13.
Inst. orthop.: Passage du Centre, 3.
212 Laborat. histo-bactériologique: Rue de la Demoiselle, 89.

Pétrole

Ensuite de la brusque hausse des pétroles, les négociants en gros de la place se sont vus forcés d'augmenter sensiblement leurs prix de vente.

Les détaillants seront obligés par ce fait de vendre le pétrole à partir de lundi 21 courant à raison de

35 cts. le litre et 65 cts. les deux litres

Si un changement en hausse ou en baisse survient, une modification de prix suivra immédiatement, les négociants en gros n'ayant d'autre intention que de pratiquer les cours qui leur sont imposés à eux-mêmes. H-1458-C 232

Le Véritable Cognac ferrugineux Golliez
recommandé par de nombreux médecins, est reconnu depuis 20 ans comme la préparation ferrugineuse la plus digeste et la plus active
contre:
Anémie
Pâles couleurs
Manque d'appétit
Migraine
Epuisement
Mauvaises digestions
Crampes d'estomac
MARQUE DE FABRIQUE SCHUTZMARKE
Réparateur des forces
Reconstituant
Régénérateur
pour
Tempéraments affaiblis
Convalescents
Personnes débiles
Vieillards, Femmes, Enfants
Récompensé dans les expositions universelles et internationales. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. *Dépôt général:* Pharmacie GOLLIEZ, Morat. — En vente en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. 865

AUX MAGASINS A. JEANNET
Locle. — Chaux-de-Fonds, Rue du Parc, 31

Mise en vente d'un très grand choix de CONFECTIONS d'été et demi-saison: Collets, Mantes, Jaquettes, Manteaux de pluie.

Occasion exceptionnelle:

Environ 40 JAQUETTES d'été et demi-saison, noires et de couleurs, cédées avec 40 et 50 % de rabais. Jaquettes de 21 fr. pour 11 fr., de 26 fr. pour 13 fr., de 28 fr. 50 pour 18 fr. 50, de 44 fr. pour 19 fr. 219

Changement de domicile
Dès le 23 avril 1895 215
La Boulangerie Viennoise
sera transférée
rue Léopold Robert 14 a

Le domicile de
Mme veuve de Ch. DEVAUX
est transféré
11, RUE DE LA PAIX, 11
Elle saisit cette occasion pour recommander aux dames de la localité son dépôt de LINGE confectionné pour trousseaux ainsi que le
Corset Schulthess
dont elle est seule représentant sur place. 226

Attention
A VENDRE un joli berceau d'enfant, plus un longue table carrée pour café. 216
S'adresser au bureau de la SENTINELLE.

Liquidation complète
de
CHAPEAUX DE PAILLE
pour Messieurs, Dames et Enfants
Beau choix de Tailles-Blouses pour dames. — Tabliers pour dames et enfants. Capotes et Chapeaux de toile pour bébés.— Corsets, Mercerie.
Réparation de poupées articulées
A la Samaritaine
sous l'hôtel de l'Aigle.

Café Vaudois
Tous les samedi soir
à 7 1/2 heures
Souper aux Tripes
Fondues
Se recommande
754 Georges LAUBSCHER.

Jeune fille On demande une jeune fille de 14 à 15 ans pour lui apprendre une petite partie d'horlogerie. Rétribution après huit jours. Entrée de suite.
S'adresser à M. P. Alcide Pellaton, fabricant de vis pour montres, Demoiselle 94. 176

Ouverture du
Café - Brasserie - Billard de l'ABEILLE
83 — Rue de la Paix — 83
M. Alphonse Hauert ancien tenancier du Café de la Gare aux Brenets, ayant repris le café ci-dessus, se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public, et il fera tout son possible pour les satisfaire par un service propre et actif et par des consommations de premier choix. Le billard est entièrement remis à neuf.
Il saisit cette occasion pour remercier sa bonne clientèle des Brenets et pour se recommander à son souvenir. 224

J.-H. MATILE
26, Rue Léopold Robert, 26
HAUTE NOUVEAUTÉ DE 165
Vêtements confectionnés
pour hommes, jeunes gens et enfants
SPÉCIALITÉ DE
Vêtements sur mesure
Coupe élégante, depuis 38 francs
CHEMISES soignées en tous genres. — Cols, Manchettes, Cravates, Bretelles
Maison de confiance

Dépôt de Poussettes
Le dépôt de poussettes de
M. Edouard Affolter
rue de la Banque au Locle
est au complet
Joli choix et facilités de paiement
S'adresser pour la Chaux-de-Fonds, à M. HURNI, mécanicien, rue Daniel JeanRichard 37, où l'on peut voir tous les dessins et modèles. 164

Avis aux Voituriers
Reçu un nouvel envoi de
Graisse de char
Qualité supérieure. Prix modéré.
Au magasin de combustibles
D. ULLMO,
Rue des Terreaux 15.
158

Glaces * Tableaux
Régulateurs
Grand choix de riches glaces, dorées et autres. Tableaux, encadrements dorés et antiques. Régulateurs en tous genres. — Prix défiant toute concurrence.
Vente à l'abonnement
Dépositaire: H HUGUENIN-DROZ.
79 PAIX 79 124

On demande Un ouvrier pierriste pour les pierres de moyennes genres soignés.
S'adresser à Fritz DUCOMMUN, aux Ponts de Martel. 210

Logement On offre à louer de suite un petit logement à deux pièces.
S'adresser au Café du Progrès.

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Examens d'apprentis

Les parents, tuteurs, maîtres et maîtresses d'apprentissage, sont avisés que des formulaires de demandes d'inscription aux examens d'apprentis sont à leur disposition au **Grefie des Prud'hommes, Collège 9.**

Nous rappelons aux intéressés que le délai pour les demandes d'inscription aux examens est fixé au **30 avril.** 214

On peut se procurer gratuitement au Greffe des Prud'hommes, le **Rapport sur les examens d'apprentis en 1894.**

Boucherie-Charcuterie DENNI

14, rue de la Balance, 14

Bœuf, Veau, Porc, Mouton

Salami de Milan

Jambon crû de Westphalie

Première qualité

Charcuterie fine cuite

Spécialité de cervelas et gendarmes

TÉLÉPHONE

Saindoux fondu pur
à 1 fr. 60 le kilo
Excellente saucisse de ménage
à 80 cent. le ½ kilo
au **FOIE** à 60 cent. le ½ kilo
Choucroute et Souriebe

TÉLÉPHONE

Au comptant 2 % d'escompte

Se recommande, 217
D. DENNI.

LES

POUSSETTES

sont arrivées

Grand et beau choix de Poussettes **SUISSES**, dernières nouveautés. — Marchandises de première qualité et au plus bas prix.
S'adresser au

Magasin de MACHINES à COUDRE
HENRI MATHEY
Rue du Parc 10

Ameublements complets

Franz Kramer, ébéniste
71 RUE DE LA SERRE 71

Toujours en magasin des **MEUBLES soignés et garantis.** Secrétaires, lavabos avec et sans miroir, Bois de lit, Tables de nuit et Tables à coulisses.
Prix modérés. 145

BRASSERIE

CH. HAUERT-KULLMANN

Rue du Premier-Mars 12 a

Tous les Lundi matin, **foie sauté, gâteaux au fromage.**

Fondues à toute heure

Se recommande vivement.
220 **Le Tenancier,**

Le domicile de Mme **ACKERMANN-STEINER est transféré** 227

7, Rue de l'Industrie, 7

Se recommande pour ses **Laines** et **Cotons** à tricoter. — **Thé de Chine.**

C'est par suite de notre convention spéciale avec la renommée **Manufacture suisse d'Habillements W. & Cº,** que nous pouvons vendre le plus beau complet à Fr. 30 et 35, ainsi que nos Pardessus mi-saison à 25, 30 et 35 fr., confectionnés, extra-soignés et de qualité supérieure.

LE TRIOMPHE du COMPLET SUISSE

MARQUE DÉPOSÉE — MARQUE DÉPOSÉE

Le Vêtement populaire

à 30-35 Fr.

s'achète à la

Cité Ouvrière

vis à vis de

l'Hôtel de la Fleur de Lys

CHAUX-DE-FONDS

En présence des réclames alléchantes d'autres maisons tendant à faire prendre des vessies pour des lanternes, nous venons de créer le **Complet suisse,** comme sa nomination l'indique, sortant de manufactures du pays. Le plus solide des complets offert à si bas prix et qui fera sensation.

Défiant la concurrence par sa coupe remarquable d'élégance et choisi parmi les draps de meilleur usage.

Après les avoir vus, vous n'en porterez pas d'autres.

Favorisez l'industrie suisse de l'habillement.

Les plus vastes magasins d'Habillements de la Suisse. 3,000 vêtements tout faits sont en rayons, dans tous les prix, genres et tailles.

Habillez-vous à la **Cité Ouvrière,** là seulement vous serez bien servis.

Habillez-vous-y toujours.

Pour achat de 30 fr.
1 fr. par semaine
2 fr. par quinzaine
ou 4 fr. par mois
Paiements plus faciles pour sommes supérieures

AVIS

Pour achat de 30 fr.
1 fr. par semaine
2 fr. par quinzaine
ou 4 fr. par mois
Paiements plus faciles pour sommes supérieures

Les gains étant trop minimes pour payer les marchandises au comptant, faites face à ce temps de crise en achetant

6, Place Neuve 6, ou rue du Stand 2

Facilités de paiements pour tous. On ne paie qu'un minime à-compte lors du premier achat. Versements par semaine, par quinzaine ou par mois.

Prix très avantageux

Grand assortiment de CONFECTIONS pour Messieurs, Jeunes gens et Enfants

Vêtements sur mesure depuis 50 fr. — Ne pas confondre nos complets avec ceux des magasins ne travaillant que par la réclame.

CONFECTIONS pour DAMES, Chemiserie, Toilerie, Chaussures, etc.

Visitez nos

Magasins de Meubles

de première qualité, qui sortent des meilleures fabriques suisses

Immense choix de Poussettes

M. F. Feinstein, ayant repris pour son compte la succession de la maison Lasek et Cie, (anciennement A. Mandowsky), à la Chaux-de-Fonds, se recommande au public. Comme il a travaillé pendant sept ans dans cette maison, il est à même de servir son honorable clientèle à son entière satisfaction, tant par la bienfacture que par la bonne qualité de ses marchandises, et il s'efforcera de faire des prix plus avantageux que ceux des magasins où l'on paie au comptant.

Avec parfaite considération,

F. Feinstein
successeur de A. Mandowsky.

Pour achat de 30 fr.
1 fr. par semaine
2 fr. par quinzaine
ou 4 fr. par mois
Paiements plus faciles pour sommes supérieures

Pour achat de 30 fr.
1 fr. par semaine
2 fr. par quinzaine
ou 4 fr. par mois
Paiements plus faciles pour sommes supérieures

Entrée libre

Changement de domicile

L'atelier d'émaillage de boites en tous genres de

Auguste Droz

est transféré 234

11 Rue du Parc 11

Brasserie du Pont

21 Hôtel-de-Ville 21

Samedi 27 avril 1895
dès les 7 ½ heures du soir

Soirée musicale

On sert à manger à toute heure

Se recommande.
684 **U. GERBER.**

Epicerie-Mercerie

CAMILLE PIQUEREZ

23, Rue du Puits, 23

Bel assortiment d'Epicerie, Mercerie et Brosserie. Marchandises de première qualité aux prix les plus avantageux.

Conserves alimentaires. Confitures aux framboises, pruneaux et mirabelles.

Grand choix de laines, cotons à tricoter et à crocheter. **Cravates, Bretelles, etc.**

Bons vins naturels blancs et rouges, depuis 30 ct. le litre.

Vins blancs de Neuchâtel 1ers crus, en bouteilles.

Liqueurs fines et ordinaires. Vermouth de Turin depuis 1 fr. le litre.

Tabacs et cigares.
228 Se recommande.

LESSIVE L'AIGLE — LESSIVE L'AIGLE

Le meilleur produit connu pour le blanchissage du linge.
Médaille et diplôme, Yverdon 1894
H12243C En vente partout 733
Gonet Frères, fab., Morges

Boulangerie

Le soussigné annonce à ses amis et connaissances et au public en général qu'à partir du 16 courant sa boulangerie sera ouverte 209

83, RUE DU PARC, 83

Tous ses efforts tendront à mériter la confiance qu'il sollicite.
Se recommande, **F. ALPLANALP.**

Boucherie-Charcuterie

Ed. SCHNEIDER

4, RUE DU SOLEIL 4.

Toujours beau choix de

Cabris frais

200 Se recommande.

Changement de domicile

Le soussigné informe son honorable clientèle et le public en général, qu'il a transféré son

Atelier de cordonnerie
6, rue du Stand, 6

Par la même occasion, il se recommande pour tous les ouvrages concernant sa profession. 189

Jean Maléus.